

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 février 2020 à 18 heures

Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 16 décembre 2019
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 33 membres (+ 5 pouvoirs d'absents excusés)

a) 29 membres titulaires

Claude ABEL - Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Marcel BAUER (*pouvoir de Jacques MEYER*) - Jean-Marc BURRUS (*pouvoir de Jean-Pierre HESTIN*) - Michèle CLAVER - Patrick DELSART (*pouvoir de Luc ADONETH*) - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Benoit HEINRICH - Sylvie HIRTZ - Philippe JAEGI - Serge JANUS (*pouvoir de Jean-Marc RIEBEL*) - Alex JEHL - Martin KLIPFEL - Bruno KUHN - Alain MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoir de Christophe KNOBLOCH*) - Roland RENGERT - Marie-Christine SALBER - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST - Olivier SOHLER - Jean-Claude SPIELMANN - Yvette WALSPURGER

b) 4 délégués suppléants avec droit de vote

Dominique HERRMANN - Agnès SEEWALD - Bernard WOLFF - Nicole ZEHNER

Sont absents excusés (18) : (5 ont donné pouvoir à un membre présent)

Denise ADOLF - Luc ADONETH (*pouvoir donné à Patrick DELSART*) - Francis ADRIAN - Gérard BERNARD - Denis DIGEL - Suzanne GOETTEMANN - Catherine GREIGERT - Vincent GRISS - Jean-Pierre HESTIN (*pouvoir donné à Jean-Marc BURRUS*) - Jean-Claude HILBERT - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Jacques MEYER (*pouvoir donné à Marcel BAUER*) - Jean-Pierre PIELA - Jean-Marc RIEBEL (*pouvoir donné à Serge JANUS*) - Claude RISCH - Willy SCHWANDER - Francis WEYH

Sont absents (4) :

Anne DESCHAMPS - Georges BLANKAERT - Pascal FEIL - Jean-Blaise LOOS

Assistent également à la séance :

Le président du conseil de développement territorial (sans droit de vote) : Claude ROLLIN

Deux représentants de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Marianne HORNY-GONIER et Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Monsieur Marcel BAUER, président du PETER, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte seize points, dont douze ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance, et dont deux points d'information :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 21 janvier 2020
3. Étude « *compétence mobilité du PETER* » : choix du prestataire et plan de financement
4. Défi « *Au boulot, j'y vais à vélo* » : convention avec l'association *Vélo et Mobilités Actives Grand Est*
5. Plan climat air énergie territorial : avancement de la démarche
6. Plan climat air énergie de l'Alsace centrale : solde de financement au titre du FEADER
7. Contrat d'objectif territorial Énergies renouvelables (CoT EnR) : candidature du PETER
8. Projet alimentaire territorial : poursuite du projet et convention avec la *Maison de la Nature*
9. Dispositif d'aide aux particuliers pour le diagnostic et l'accompagnement à la rénovation énergétique (*OKTAVE*)
10. EuroDistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE : adhésion au groupement européen de coopération territoriale (GECT)
11. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2019
12. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2019 et affectation des résultats
13. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2020
14. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (*ADEUS*)
15. Activités du conseil de développement territorial du PETER
16. Activités du PETER

Le Président
du PETER


Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance


Patrick BARBIER

**Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

**Délibération n° 2020-II-09 : **DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS
POUR LE DIAGNOSTIC ET L'ACCOMPAGNEMENT
À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (OKTAVE)****

Depuis plusieurs années, l'ADEME, la région ALSACE (puis GRAND EST) et les territoires avaient déployé le réseau alsacien « OKTAVE » de plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE). Ces plateformes proposaient aux particuliers qui souhaitaient engager des actions de rénovation énergétique un service de conseil et d'accompagnement gratuit, intégralement financé par des fonds publics.

En 2018, la région GRAND EST a créé la société d'économie mixte OKTAVE, avec un modèle économique qui s'appuie en partie sur une facturation du service rendu aux propriétaires. Au sens de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la SEM OKTAVE constitue une société de tiers financement, qui propose aux particuliers une offre technique s'appuyant sur des artisans locaux et une offre de financement en partenariat avec l'association des « sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété » (SACICAP) du GRAND EST et la Caisse d'Épargne GRAND EST EUROPE.

La SEM OKTAVE organise son déploiement dans le GRAND EST en s'appuyant sur les initiatives territoriales existantes. Ainsi, avant d'intervenir sur leur territoire, elle sollicite l'aval des collectivités territoriales, en particulier celles qui portent une plateforme territoriale de rénovation énergétique.

Au début de l'année 2019, le PETR a accepté que l'ALSACE CENTRALE bénéficie des services de la SEM OKTAVE, par un partenariat opérationnel qui a permis la présence d'un conseiller OKTAVE (ancien animateur de la PTRE). Suite à ce transfert, une partie des fonds (130 000 euros de financement de l'État au titre du territoire à énergie positive pour la croissance verte) qui étaient destinés à financer la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) restent disponibles et pourraient être mobilisés comme suit pour développer la rénovation énergétique du logement privé sur le territoire :

- **la participation publique au service d'accompagnement des particuliers** : comme d'autres territoires l'ont déjà décidé (ALSACE DU NORD, GRAND PAYS DE COLMAR...), le PETR pourrait accorder une subvention en faveur des propriétaires qui feraient appel à la SME OKTAVE pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'ouvrage déléguée ou de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de leur logement à un niveau BBC en une ou plusieurs étapes (pour « ne pas tuer le gisement d'économie d'énergie », les étapes doivent être « BBC compatibles » et la 1^{ère} étape doit comporter l'isolation d'au moins deux ensembles de parois et la mise en place d'un système de ventilation) ; la subvention serait conditionnée par la réalisation effective des travaux ; elle devrait concerner des prestations comprenant l'accompagnement technique et financier du propriétaire, en particulier :
 - la réalisation d'un bilan architectural et technique du logement, la définition du programme de travaux permettant l'atteinte du niveau BBC, et, le cas échéant, le séquençage de ces travaux ;
 - l'établissement d'un plan de financement détaillé du projet de rénovation ;
 - l'assistance à la consultation et à la sélection des entreprises pour la réalisation des travaux ;
 - l'assistance pour le montage des dossiers de financement et de subvention ;
 - le préfinancement des aides financières ;

Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2020-II-09 : DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR LE DIAGNOSTIC ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (OKTAVE)

(suite)

- la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) par la SEM OKTAVE et le versement d'une prime financière OKTAVE ;
- la réalisation de 2 tests d'étanchéité à l'air en fin de travaux.

Pour faciliter la gestion du dispositif, le montant de la subvention pourrait être fixé comme suit de façon forfaitaire :

	<i>assistance à maîtrise d'ouvrage</i>	<i>maîtrise d'ouvrage déléguée</i>	<i>maîtrise d'œuvre</i>
Prestation OKTAVE	3 000 €	4 000 €	6 000 €
Subvention PETR	1 000 €	1 500 €	1 500 €
<i>(à charge du propriétaire)</i>	<i>2 000 €</i>	<i>2 500 €</i>	<i>4 500 €</i>

Pour l'année 2020, une enveloppe maximale de 50 000 euros serait inscrite au budget pour ces aides.

- **la participation au financement de la formation des artisans** : le PETR pourrait participer au coût de la journée d'information en salle organisée par la SEM OKTAVE pour les artisans candidats à la constitution de nouveaux groupements, ce coût n'étant pas pris en charge par les opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA) puisque ne relevant pas directement de la formation professionnelle. Le coût de cette journée est fixé à 300 euros par artisan. L'enveloppe maximale consacrée à cette action serait fixée à 18 000 euros, soit 60 journées d'information.
- **le financement d'actions locales de communication en faveur de la rénovation BBC** : en complément du plan de communication déployée par la SEM OKTAVE au niveau régional, la plateforme de rénovation pourrait mettre en place des actions locales de communication, en s'appuyant notamment sur les espaces info énergie (EIE). L'enveloppe réservée à ces actions serait de 12 000 euros.
- **une enveloppe réservée à des actions futures pour renforcer l'ingénierie d'accompagnement et les actions liées à la rénovation énergétique** : dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET), un large volet d'actions pourrait être consacré à la rénovation des logements (parcours unique de la rénovation, rénovation par quartiers, résorption de la vacance de logements...). L'enveloppe réservée à ces actions serait de 50 000 euros.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du président,

À l'unanimité,

Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2020-II-09 : **DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR LE DIAGNOSTIC ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (OKTAVE)**
(suite)

Approuve l'utilisation et la répartition de l'enveloppe financière des fonds de la plateforme de rénovation énergétique territoriale,

Autorise le Président à mettre en place et signer les conventions nécessaires à l'exécution de ces actions, notamment le dispositif d'aide aux particuliers.

Affiché au siège du syndicat mixte le **14 février 2020**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **14 février 2020**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,

Le Président



Marcel BAUER